→ Entreprises de moins de 10 salariés

Le financement de votre Plan de formation 2013

Au service des projets de l'entreprise

- > L'offre de formation clé en main
- > Le droit de tirage
- > Les aides financières

La formation permet aux salariés de s'adapter, d'évoluer et d'enrichir leurs compétences, pour leur plus grand bénéfice et pour celui de votre entreprise.

Les contributions à la formation professionnelle continue que vous avez confiées à Uniformation sont mutualisées. Comment financer vos projets dans le cadre des fonds mutualisés au titre du Plan de formation ? En choisissant parmi les formations collectives clé en main, en utilisant votre «droit de tirage», ou en déposant une « demande d'aide financière » pour une action spécifique[1].

L'offre de formation clé en main

Afin d'accompagner le développement des compétences, Uniformation propose à ses adhérents des actions de formation prises en charge à 100%[2].

Des centaines de sessions sont programmées, sur une trentaine de thèmes de formation adaptés aux métiers de l'économie sociale : accueil, communication, comptabilité, culture associative, droit, informatique, management, ressources humaines, …

Cette offre est complétée par celles de branches professionnelles.

Trouvez la réponse à vos besoins et inscrivez-vous en ligne sur www.offredeformation-uniformation.fr .
Un moteur de recherche par branche professionnelle, région, date et thème vous permet d'accéder aux formations proposées, qu'elles soient transversales, de branche ou régionales.

NOUVEAU

Le droit de tirage,

un assouplissement des règles de fonctionnement

→ Quel que soit le montant versé par votre entreprise, vous disposez d'un droit de tirage à utiliser selon vos besoins. (Attention ! Vérifiez que la formation répond aux conditions légales d'imputabilité.) Il permet **le remboursement direct, sans demande préalable,** de vos actions de formation réalisées sur l'année civile en cours, **dans la limite d'un montant de 2000 €** et des plafonds fixés par Uniformation pour les frais pédagogiques, de repas, d'hébergement et de déplacements (voir au dos).

Mode d'emploi

→ Saisissez en ligne votre « Demande de remboursement directe Plan » (DR) dans votre Espace Adhérent sur ww.uniformation.fr, ou demandez-la à votre délégation ; vous pouvez inscrire plusieurs salariés ensemble, s'ils participent à la même action (même stage aux mêmes dates).

→ Transmettez la (ou les) « Demande de remboursement directe Plan » à votre délégation régionale, **une fois la formation réalisée,** accompagnée de la facture, de la convention de formation et des attestations de présence. Pour toute aide, consultez notre site www.uniformation.fr ou faites appel à votre délégation régionale.

→

(1) Ces financements sont accessibles aux entreprises adhérentes étant à jour de leur versement sur la totalité de leurs contributions plan de formation légales et conventionnelles sur l'année N-1. Les structures nouvellement adhérentes doivent s'engager à verser leurs contributions pour l'année en cours. Les prises en charge s'effectuent dans la limite des fonds mutualisés disponibles.

(2) Prise en charge du coût pédagogique ; pour les frais réels annexes et la rémunération, se référer aux informations apportées au verso.

La demande d'aide financière

Votre droit de tirage ne suffit pas à financer vos projets de formation ? Sollicitez un financement complémentaire dans le cadre des fonds mutualisés du Plan de formation gérés par Uniformation.

Mode d'emploi

- Saisissez en ligne votre « Demande d'aide financière » (DAF) dans votre Espace Adhérent sur ww.uniformation.fr, ou demandez-la à votre délégation régionale. Saisissez une demande par action de formation ; vous pouvez inscrire plusieurs salariés ensemble, s'ils participent à la même action (même stage aux mêmes dates).
- Transmettez la (ou les) « Demande d'aide financière » à votre délégation régionale, **impérativement avant le départ en formation**, accompagnée du programme de la formation et du devis. Pour toute aide, consultez notre site www.uniformation.fr ou faites appel à votre délégation régionale.

Votre demande est acceptée ?

Vous recevrez :

- une lettre vous confirmant notre engagement financier,
- une « Demande de remboursement » des dépenses de formation (coût pédagogique, frais annexes, rémunération…) à envoyer à votre délégation régionale après le stage.

Réduisez avec nous vos délais de remboursement

Dès que la formation est terminée, saisissez en ligne et envoyez au plus vite votre «Demande de remboursement» à votre délégation régionale. Nous pourrons ainsi mieux vous servir.

Votre demande est refusée ?

Nous vous en informons par courrier. Voici quelques motifs de refus :

- La formation n'est pas imputable sur les fonds de la formation professionnelle continue ;
- Elle n'est pas dispensée par un organisme de formation déclaré à la préfecture de région ;
- Elle ne répond pas aux critères et modalités de prise en charge d'Uniformation…

La prise en charge

Dans le cadre de votre droit de tirage et des aides financières, Uniformation applique les règles de prise en charge suivantes :

Les frais pédagogiques

Les coûts pédagogiques sont pris en charge, dans la limite de plafonds horaires :

- pour les formations d'une durée supérieure à 70 h : 25 € nets de TVA (29,90 € si TVA appliquée),
- pour les formations d'une durée de 70 h maximum : 40 € net (47,84 € si TVA appliquée),
- pour les formations se déroulant en tout ou partie en face à face pédagogique : 53 € net (63,39 € si TVA appliquée).

Les justificatifs demandés

Joignez ces justificatifs à votre Demande de remboursement :

> La facture originale précisant impérativement :

- l'intitulé, la nature, la durée, les effectifs, le prix,
- les modalités de déroulement et le type de sanction de la formation.

> L'attestation de présence établie par l'organisme de formation, comportant obligatoirement :

- l'intitulé de la formation,
- le nom des stagiaires,
- les dates et lieux de formation,
- le nombre d'heures de formation par stagiaire,
- la signature du stagiaire,
- la signature du responsable de l'organisme de formation.

Les frais annexes réels

Afin de consacrer le maximum de fonds aux formations elles-mêmes, pensez à calculer au plus juste les frais annexes (déplacement, repas, hébergement).

Plafond de remboursement des frais annexes

> Repas > 23 € maximum. Pour une formation

- d'une journée ou d'une demi-journée : 1 repas maximum,
- d'une journée avec hébergement : 2 repas maximum,
- de plus d'une journée et en continu : 2 repas maximum par jour de formation.

> Hébergement > nuit d'hôtel : 90 € maximum.

> Déplacement > le remboursement (aller-retour) s'effectue sur la base du tarif SNCF 2ème classe + supplément éventuel.

- Déplacement en voiture : à titre exceptionnel, dans le seul cas où le train s'avèrerait être un moyen de transport inadapté ; les frais kilométriques sont alors remboursés sur la base du barème fiscal 6 CV (0,561 €/km).
- Déplacement en avion : pour les résidents des DOM, sur la base « classe économique », à la condition qu'aucune offre de formation identique n'existe localement.
- Petits déplacements en agglomération : ils sont plafonnés à 10 €.

Conservez les justificatifs, pour un éventuel contrôle de l'Etat.

Les heures rémunérées

La rémunération des stagiaires peut être prise en charge à la demande de l'entreprise, sous réserve de la production de justificatifs attestant le remplacement des stagiaires.

Des **financements complémentaires** peuvent vous être proposés, grâce à une politique de soutien à des priorités interbranches et à des cofinancements nationaux et régionaux. Faites appel à l'expertise des **conseillers d'Uniformation**, c'est leur métier de vous guider, de mobiliser et d'optimiser les moyens nécessaires à vos projets !

Plus d'information ?

Contactez votre délégation régionale Uniformation

Elle est à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches
n° de téléphone unique
pour l'ensemble des régions

0820 205 206

(appel non surtaxé)

Ou consultez www.uniformation.fr

La Réunion Mayotte > 02 62 90 23 99
Guadeloupe > 06 90 38 52 38
Guyane > 06 94 28 21 94
La Martinique > 05 96 50 79 31

Uniformation
Le sens de votre avenir

crédit photo : fotolia
Département communication Uniformation - février 2013